



77 | MONTÉVRAIN Alors qu'il avait informé les fonctionnaires de son état d'ébriété et souhaitait être raccompagné par un ami, cet automobiliste avait été incité à déplacer son véhicule mal garé.

Invité à commettre un délit par un policier, il perd son permis

GUÉNAËLE CALANT

IL A OBTENU une relaxe du tribunal correctionnel de Meaux mais ne compte pas en rester là. M^e Rémy Josseume va maintenant former un recours contre l'État pour obtenir une indemnisation. Cet avocat spécialiste du droit routier entend en effet se retourner contre le préfet de Seine-et-Marne qui avait, en 2020, suspendu le permis de conduire de son client. À tort selon lui.

Retour sur une affaire pas ordinaire, qui remonte au 9 juin 2020. Ce jour-là, Kevin* sort d'un restaurant de Montévrain, où il a bu pas mal d'alcool au cours d'un pot de départ. « Je ne voulais pas reprendre le volant, alors j'ai appelé un ami pour qu'il vienne me chercher », raconte ce Seine-et-Marnais de 32 ans. Au moment où il monte dans la voiture, à la place passager, des policiers municipaux arrivent pour en contrôler le conducteur. « Je suis sorti pour parler avec eux. Je leur ai expliqué que j'avais demandé qu'on vienne me chercher parce que j'avais trop bu. »

Il stationne sa voiture... et se retrouve face à un éthylotest

Un des policiers demande à Kevin où il a garé sa propre voiture... et remarque qu'il est stationné dans un endroit pas très réglementaire. « C'était



À la suite de cette mésaventure, l'homme s'est vu retirer son permis de conduire durant huit mois. (Illustration).

droits de l'Homme, « qui censure les provocations et défend le principe de loyauté de la preuve, en condamnant le comportement de policiers qui ont exercé une influence décisive de nature à inciter à commettre une infraction ».

Le parquet lui-même a requis la relaxe

M^e Josseume a ainsi dénoncé une « provocation à l'infraction qui, sans l'intervention des policiers, n'aurait pas eu lieu », estimant que dans ce cas-là « la preuve est illégale ». Et de s'emporter : « C'est sous la menace d'une verbalisation pour infraction de stationnement dangereux, et contraint par l'ordre, sinon l'injonction des policiers municipaux, que mon client a déplacé sa voiture sur dix mètres. »

Le parquet de Meaux lui-même a requis la relaxe, avant d'être suivi par le tribunal. La partie judiciaire étant réglée, l'avocat de Kevin veut maintenant aller sur le terrain administratif, afin que son client, privé de son permis de conduire pendant huit mois, soit indemnisé de son préjudice. ■

*Le prénom a été changé

une route large, je m'étais garé derrière les autres. Il me demande alors de déplacer mon véhicule sur une dizaine de mètres, sous peine de recevoir une contravention car la fourrière va passer. J'ai donc obéi », se rappelle le trentenaire. Et c'est en sortant de sa voiture que le jeune homme se retrouve face au fonctionnaire... qui lui demande de souffler dans un éthylotest.

Encore très choqué par sa mésaventure, le jeune homme raconte qu'il a été emmené au poste de police, avant qu'on ne lui annonce la suspension de son permis de

conduire. C'est que son alcoolémie s'élevait à 1,84 g d'alcool par litre de sang. « Pendant huit mois, j'ai dû être accompagné au travail », se remémore ce responsable de chantier, qui a besoin de son permis pour se déplacer dans toute l'Île-de-France.

Lors de l'audience devant le tribunal correctionnel de Meaux, qui statuaient en juge unique le vendredi 11 mars, M^e Rémy Josseume a plaidé la relaxe de son client, en contestant « l'intentionnalité » de l'infraction. Il a notamment fait référence à des décisions de la Cour européenne des



Il me demande alors de déplacer mon véhicule sur une dizaine de mètres, sous peine de recevoir une contravention car la fourrière va passer. J'ai donc obéi.

KEVIN*, AUTOMOBILISTE

77 | CHAMPAGNE-SUR-SEINE Les adolescents n'ont pas hésité à plonger dans la Seine pour aider la famille.

Deux lycéens sauvent une mère et ses deux filles

THOMAS SEGISEMENT ET SOPHIE BORDIER

ILS N'ONT PAS HÉSITÉ à sauter dans la Seine pour secourir une mère et ses deux fillettes tombées à l'eau. Deux adolescents du lycée Lafayette, à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne), se sont illustrés par leur bravoure, ce vendredi. Dans la matinée, ils sont venus à la rescousse d'une femme et de ses deux enfants qui se sont retrouvés dans l'eau dans des circonstances

qui restent à éclaircir. La plus jeune des fillettes, âgée de seulement 10 mois, n'a pas pu être sortie immédiatement du fleuve par les pompiers. En arrêt cardio-respiratoire, le bébé a pu être réanimé et évacué vers les urgences pédiatriques de l'hôpital Armand-Trousseau à Paris (XII^e). Son pronostic vital était engagé ce vendredi soir.

Le drame est survenu vers 9 h 30 sur le quai de Seine. « Une maman et ses deux filles se promenaient à pied en

bords de Seine. À hauteur du lycée La Fayette, elle aurait voulu descendre près du fleuve et tout le monde serait tombé à l'eau, selon le maire de Champagne, Michel Gonord (SE) qui s'est rendu sur place. Deux lycéens ont entendu les cris, ont accouru et ont plongé. Ils sont exceptionnels de courage ! Ils ont ramené la fillette de 2 ans. Des employés de Veolia, qui se trouvaient là, auraient lancé une corde à la mère. Mais la petite de 10 mois serait partie au fond. Les pom-

piers plongeurs ont pu la trouver au bout de vingt minutes. »

La maman placée en garde à vue

« C'est la médaille de courage qu'il leur faut, poursuit l'élue. C'est dans les tuyaux avec la préfecture. Je les ai vus dans la voiture, ils m'ont dit que l'eau était froide quand même ! (Un peu moins de 12 °C selon le site du Sicaap). »

Les deux héros du jour, qui seraient âgés de 17 et 18 ans, étaient en effet en légère

hypothermie et ont été pris en charge par les pompiers présents sur place. « Ces lycéens méritent effectivement d'être mis à l'honneur et nous appuierons toute démarche en ce sens », confie l'un d'eux.

Le procureur de la République de Fontainebleau, Arnaud Faugère, qui n'a pas encore connaissance des circonstances exactes de ces chutes dans la Seine, a placé la maman en garde à vue. « À ce stade, c'est un peu curieux. La poussette est restée quelques mètres

au-dessus, à un endroit où on ne s'arrête pas d'habitude. Est-ce un accident ou un autre type de comportement ? » s'interroge-t-il.

La mère, qui serait d'origine turque et âgée de 19 ans, va être entendue via un traducteur par les policiers. Ses derniers s'affairaient déjà ce vendredi à entendre les différents témoignages, notamment les lycéens.

Une surveillante du lycée aurait également joué un rôle actif dans l'opération de sauvetage. ■

Les plus lus du « Grand Parisien » sur leparisien.fr

1. « Un lieu unique dans Paris » : la Petite Russie et ses 19 pavillons, le plus secret des micro-quartiers

2. Provins : le patient fonce en voiture dans l'accueil des urgences de l'hôpital

3. « C'est invivable » : excédé par le bruit de ses voisins, ce Val-de-Marnais dort dans le local à vélo

LE GRAND Parisien Direction de la rédaction Jean-Baptiste Isaac Rédaction en chef

Laurence Allezzy

Chefs de service Frédéric Choulet, Olivier Debruyne, Jean-Philippe Gaillard

Chef(fe)s d'édition départementale

Julien Barbare (60), Véronique Beaugrand (95), Rémy Calland (94), Mathieu Janin (92 et 93), Nicolas Maviel (75), Florian Niget (91), Mickaël Sazine (78), Hugues Taillez (77)

Pour contacter la rédaction www.leparisien.fr/contact/ / Publicité les Echos-le Parisien Médias - Publicité départementale 01.87.39.82.81.

Pour vendre Le Parisien (commerçants) srcdiff@teamdiffusion.fr